

comme ami, comme frère, recevra ration et logement, en attendant nos ordres.

Pour le général en chef Gérard:

Le général en second,

PAJOL.

(Imprimerie du gouvernement.)

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

Braves habitants de Paris, chers concitoyens !

La commission municipale, en me chargeant provisoirement de la préfecture de la Seine, m'a confié une fonction à la fois bien douce et bien difficile à remplir. Qui peut se flatter de mériter le rang de premier magistrat d'une population dont la conduite héroïque vient de sauver la France, la liberté et la civilisation; d'une population qui réunit dans son sein tout ce que le commerce, la propriété, la magistrature, les sciences, les arts ont de plus distingué? Mais c'est vous surtout dont on ne peut assez faire l'éloge et protéger les intérêts, citoyens industriels de toutes les professions, vous dont les efforts spontanés, sans guide, sans plan, ont su trouver les moyens de résister à l'oppression et de ne pas souiller d'une seule tache la victoire.

On vous a vus ingénieux et sublimes dans le danger, bienveillants et simples dans le triomphe. Ah! croyez que j'ai appris au milieu de vous à connaître toute l'étendue de mes devoirs, en appréciant toute l'étendue de vos sacrifices.

Il va être fait un relevé des actions glorieuses de cette journée, et surtout des pertes et des malheurs qu'elle a occasionnés. Déjà la bienfaisance publique s'occupe de les réparer : nous ne resterons pas en arrière de son zèle.

Electeurs de Paris, qui, pour la troisième fois, m'avez appelé, par une libre manifestation de vos suffrages, à l'honneur de vous représenter, puis-je espérer que vos suffrages encore me soutiendront dans les nouvelles fonctions dont je viens d'être investi?

Habitants de la capitale, vos magistrats ne veulent vous faire sentir leur présence que par des bienfaits; mais, de votre côté, vous seconderez leurs efforts; vous honorerez doublement votre triomphe par le calme et l'ordre qui siègent si bien au succès. Aidez-nous vous-mêmes à vous rendre heureux; c'est le seul prix, la seule récompense que nous vous demanderons de nos travaux.

Paris, le 30 juillet 1830.

ALEX. DE LABORDE,

Chargé provisoirement de la préfecture de la Seine.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Parisiens,

Investi, par la commission administrative de Paris, de cette magistrature qui veille à votre sûreté, j'ai pris toutes les mesures nécessaires à votre libre circulation.

Continuez et régularisez votre service dans la garde nationale; remettez-vous à la disposition de vos maires. Peu de choses restent à faire pour achever la conquête de la liberté!

La cause sacrée de la patrie est gagnée!

Elle appelle votre dévouement.

N'ayez aucune inquiétude sur la conservation de vos propriétés, la vigilance la plus active de ma part vous en donne la garantie.

Peuple éminemment généreux, braves citoyens! continuez vos efforts : la paix publique, les institutions protectrices de l'honneur français, de la liberté que

vous avez conquise par un courage au-dessus de tout éloge, en seront bientôt le prix.

Paris, le 30 juillet 1830.

Le préfet de police, député de la Seine,

BAVOUX.

La municipalité de Paris à l'armée française.

Braves soldats!

Les habitants de Paris ne vous rendent pas responsables des ordres qui vous ont été donnés; venez à nous, nous vous recevrons comme nos frères; venez vous ranger sous les ordres d'un de ses braves généraux qui a versé son sang pour la défense du pays en tant de circonstances, le général Gérard. La cause de l'armée ne pouvait pas être longtemps séparée de la cause de la nation et de la liberté, sa gloire n'est-elle pas notre plus cher patrimoine! Mais aussi elle n'oubliera jamais que la défense de notre indépendance et de nos libertés doit être son premier devoir. Soyons donc amis, puisque nos intérêts et nos droits sont communs. Le général Lafayette déclare, au nom de toute la population de Paris, qu'elle ne conserve à l'égard des militaires français aucun sentiment de haine ni d'hostilité; elle est prête à fraterniser avec tous ceux d'entre eux qui reviendront à la cause de la patrie et de la liberté, et elle appelle de tous ses vœux le moment où les citoyens et les militaires, réunis sous un même drapeau, dans les mêmes sentiments, pourront enfin réaliser le bonheur et les glorieuses destinées de notre belle patrie.

Vive la France!

Signé : le général LAFAYETTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Réunion du 30 juillet 1830.

Les députés présents à Paris, réunis au Palais Bourbon, ont adopté le message suivant :

« La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale pour exercer les fonctions de lieutenant général du royaume et de lui exprimer le vœu de « conserver les couleurs nationales.
« Elle a de plus senti la nécessité de s'occuper « sans relâche d'assurer à la France, dans la « prochaine session des Chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière « exécution de la Charte. »

(Extrait du *Journal des Débats*.)

Du 31 juillet 1830.

PROCLAMATION DU DUC D'ORLÉANS.

Habitants de Paris,

Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population et à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie.

En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil les couleurs glorieuses que vous avez reprises et que j'avais moi-même longtemps portées.